



# Equipier de Première Intervention

## OBJECTIFS

La formation EPI a pour objectif de préparer le participant à agir face à un feu naissant et réaliser une évacuation de locaux. Pour l'employeur, répondre à différentes obligations du code du travail : Article L4121-1 (l'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs). Articles R4227-39 (imposant un exercice d'évacuation tous les 6 mois) et R4227-40 du décret n°2008-244 du 7 mars 2008-art (V).



### Public concerné

Tout public



### Prérequis

Aucun prérequis nécessaire



### Durée

6 heures de formation minimum



### Nombre de participants

6 à 10 participants\* par session.

(\* nous contacter si nombre de participants plus important)



### Evaluation

Chaque participant doit suivre la totalité de la formation et participer à la phase d'apprentissage pratique. A l'issue, le participant se verra délivrer une attestation de formation.

## PROGRAMME DE LA FORMATION

Cette formation regroupe les formations "Prévention et lutte contre l'incendie" et "Evacuation des locaux". Ainsi, elle se compose de 16 parties :

- Généralité et réglementation.
- Les procédures de l'alerte.
- Les modes de propagation.
- Les classes de feu.
- Le "triangle du feu".
- Les agents extincteurs.
- L'identification de l'agent extincteur.
- Les procédés d'extinction.
- Les méthodes de mise en eau.
- La position d'attaque du feu.
- Extinction sur simulateur de feu.
- Développement d'un sinistre.
- L'évacuation.
- Phénomène de panique.
- Vision des moyens de secours de l'établissement.
- Exercice d'application.